

JEUNE: Age:				
Nom : Prénom :				
Date de naissance :				
Adresse :				
Téléphone* : Domicile : (parents)				
Portable parents : Portable jeune :				
Email parents : Email jeune :				
* Nous communiquer un numéro de téléphone où nous sommes sûrs de vous joindre.				
LE OU LES RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX) :				
Je soussigné(e):				
Père, Mère, Tuteur, responsable légal du jeune :				
Autorise mon fils/ma fille à participer aux activités de l'Accueil Jeunesse et à faire pratiquer en cas d'accident tout soin ou intervention d'urgence jugé nécessaire par le corps médical. Personne joignable à prévenir en cas d'accident :				
Contre-indication:				
Allergie:				
Fait à : Le : Le :				
SIGNATURE :				
<u>AUTORISATION DE DIFFUSION</u> : OUI : □ NON : □				
Je soussigné(e):				
Père, Mère, Tuteur responsable légal du jeune :				
Autorise l'Accueil jeunesse à exploiter l'image de mon fils/ ma fille sur tout support existant ou à venir, à titre gracieux (site internet et publications communales). L'Accueil jeunesse s'engage à ce que l'exploitation de son image ne porte en aucun cas atteinte à sa vie privée et ne lui cause aucun préjudice.				
SIGNATURE OBLIGATOIRE:				



Nom et prénom :

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT de l'Accueil Jeunesse du mercredi 7 au vendredi 9 juillet 2021

1.	L'Accueil	ieunesse	fonctionne	les a	près-midis	de	14h à	18h.

- 2. Certains horaires de départ et de retour d'activités peuvent être modifiés en fonction de leur déroulement.
- 3. L'Accueil Jeunesse se réserve le droit de supprimer une activité si les conditions nécessaires à sa pratique ne sont pas réunies (conditions climatiques, nombre d'inscriptions insuffisant).
- 4. Inscription : A la journée selon calendrier ci-dessous : (Cocher les jours souhaités)

Mercredi	Jeudi	Vendredi
07/07/21	08/07/21	09/07/21

- 5. Tarifs:
 - 5 € pour les Leudevillois
 - Un tarif différent sera appliqué pour la sortie
- 6. Le règlement se fera uniquement par chèque bancaire à l'Ordre de : Régie Périscolaire
- 7. Les Goûters sont pris en charge par L'Accueil Jeunesse.
- 8. Les absences doivent être obligatoirement signalées par les parents.
- 9. Les animateurs de l'Accueil Jeunesse ont pour mission d'encadrer et d'animer des activités pour les jeunes dans les différentes structures. Ils sont dégagés de toute responsabilité en cas de vols qui pourraient avoir lieu durant les temps d'accueil et lors des déplacements pour se rendre sur les lieux des activités
- 10. Respecter les règles sanitaires en vigueur liées au virus covid 19. (Port du masque en dehors des activités physiques)

IF CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSFIGNEMENTS POI	TES CI-DESSIIS

Fait à : Le :	
SIGNATURE DU JEUNE :	SIGNATURE DU OU DES REPRÉSENTANTS LEGAL (AUX) :